

# Procès-verbal des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL de VILLARD-SALLET

## Séance du 23 janvier 2020

Le vingt-trois janvier deux-mille vingt à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la suite de la convocation adressée par Mr Le Maire, MESTRALLET Jean-Claude, le 17 janvier 2020.

**Présents :** MM. MESTRALLET Jean-Claude, GUCHER Dolorès, VEROLLET Guillaume, COMTE Pierre, ESQUENET Christophe, MESTRALLET Aline, CADOUX Suzanne, HUGUENIN Jean-Jacques.

Absente excusée : DELACUVELLERIE Inès (procuration donnée à Jean-Claude MESTRALLET)

**Absente pour indisponibilité :** GUCHER Catherine

La séance est ouverte à 20 H 00

Présence de 2 administrés.

Conformément à l'article L-2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Aline MESTRALLET est désignée secrétaire par le conseil municipal et accepte les fonctions.

En début de séance le compte-rendu de la séance du 07 janvier 2020 est approuvé par l'ensemble du conseil municipal.

Rappel de l'ordre du jour :

- Délibération vente tènement foncier
- SDIS : Compte-rendu travaux 2019
- Facturation communauté de communes : actes d'urbanisme 2019
- Sécurisation Village :
  - Organisation réunion publique aménagement Place Novel Catin
  - Devis clôture pour sécurisation
- SIBRECSA : PAV
- Projet finances 2020
- Inventaire repas/colis des aînés
- Service informations électronique
- Compte-rendu intercommunalité et syndicats
- Date DOB+ BP à définir
- Questions et infos diverses

### **I. Vente tènement foncier (Délibération N°1)**

Le Maire rappelle l'acquisition du bien Place Novel Catin et sa démolition.

À la vue de la démolition, il apparaît qu'un morceau de terrain est en contrebas du mur. De ce fait, il est proposé la vente de ce morceau : parcelle A 869 au profit de M et Mme FROPPO.

Le prix de vente de cette partie de la parcelle A 869 est de 525€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Accepte** la vente d'un morceau de terrain sur la parcelle A 869 au prix 525€,
- **Dit** que la division parcellaire sera à la charge des acquéreurs,
- **Autorise** le Maire à signer le compromis et la vente auprès du notaire.

### **II. SDIS : Compte-Rendu travaux 2019**

Le Maire indique avoir reçu le 17 décembre 2019 le bilan des travaux entrepris par le SDIS pour l'année 2019. Le montant de ces travaux s'élève à 16 334.60€.

### **III. Facturation Communauté de Communes cœur de Savoie : actes d'urbanisme 2019**

Pour la période du 01/11/2018 au 31/10/2019 le pôle ADS de la communauté de communes Cœur de Savoie a traité 2 CUa, 3 Déclarations Préalables, 1 permis de démolir, 3 Permis de Construire et 1 permis d'aménager. Le montant total de ces actes s'élève à 1 430€.

#### **IV. Sécurisation village**

##### **a. Organisation réunion publique aménagement Place Novel Catin**

La commune de Villard-Sallet organise une réunion publique le **jeudi 30 janvier 2020 à 19h30** à la salle polyvalente, afin de recueillir les souhaits et idées des habitants quant à l'aménagement de la place Novel-Catin.

##### **b. Devis clôture pour sécurisation**

Afin de sécuriser un muret sur la place Novel Catin un devis a été demandé auprès de la SamSe. Ce devis s'élève à 501.12€ TTC.

Les élus approuvent à l'unanimité ce devis et autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **V. SIBRECSA : Points d'Apports Volontaires (PAV) (Délibération N°2)**

Le Maire rappelle avoir reçu un courrier du SIBRECSA concernant sa volonté d'ajouter des points de collecte. La réalisation de travaux d'aménagement des points d'Apports Volontaires est à la charge de la commune.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à signer la convention avec le SIBRECSA,
- **Rappel** la participation financière à hauteur de 1 800€ par PAV par le SIBRECSA,
- **Rappel** que les travaux doivent être réalisés dans les 6 mois suivants la signature de la convention.

#### **VI. Projet finances 2020**

Le Maire expose les grandes lignes de la loi Finances 2020.

#### **VII. Service informations électronique**

Afin de tenir informé les administrés « en temps réel » sur des risques potentiels, l'ordre du jour du conseil municipal, les comptes-rendus du conseil municipal, etc. ..., il est proposé de constituer une base de données informatique.

Pour cela, une demande d'inscription sera distribuée dans l'ensemble des boites aux lettres de la commune. Il est demandé à tous les habitants d'y répondre (même pour les habitats ne désirants pas s'inscrire). Ce service est entièrement gratuit et les usagers pourront à tout moment modifier ou supprimer leurs inscriptions auprès du secrétariat de Mairie.

#### **VIII. CR intercommunalité et syndicats**

Un retour sur les réunions suivantes est fait :

- SCOT du 16/01/2020,
- CR du conseil communautaire du 12/12/2019.

#### **IX. Date DOB+ BP à définir**

La date du DOB est fixée le lundi 10 février 2020 à 19h00.

Le BP sera voté le lundi 2 mars 2020 à 20h00.

#### **X. Questions et informations diverses**

##### **a. Compensation taxe d'habitation**

La Préfecture a fait parvenir un courrier en date du 30 décembre 2019 afin de confirmer que l'exonération de la taxe d'habitation sera compensée intégralement au profit de la commune.

##### **b. Bilan cérémonie des vœux 2020**

Monsieur le Maire dresse le bilan de la cérémonie des vœux qui a eu lieu le samedi 11 janvier 2020.

Cette cérémonie a été un franc succès avec 120 personnes présentes. Les élus remercient vivement la présence de ses administrés, élus locaux, Départementaux et Régionaux, ainsi que la presse locale.

### c. Cœur de Savoie : Contrat Vert et Bleu

Le Maire indique avoir reçu le 20 janvier 2020 une proposition de la communauté de communes Cœur de Savoie concernant les actions en faveur de la biodiversité.

Ce point sera abordé lors du prochain conseil municipal.

### d. Adhésion au service Conseil en droit des collectivités proposé par le cdg73 et le cdg69 (Délibération N°3)

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon (cdg69) propose aux collectivités et établissements publics de son territoire qui souhaitent y recourir un service de conseils juridiques.

Dans le cadre de ces missions, l'adhérent à ce service peut ainsi obtenir des juristes tout conseil juridique dans les domaines relevant de ses compétences à l'exception des questions afférentes à la fonction publique territoriale.

Le cdg73 et le cdg69 se sont rapprochés afin de mutualiser ce service pour permettre aux collectivités de la Savoie d'en bénéficier.

Formalisée par une convention tripartite entre les deux centres de gestion et la collectivité adhérente, la mise à disposition de ce service s'opère en contrepartie du versement d'une participation annuelle à laquelle est susceptible de s'ajouter une participation supplémentaire dans le cas où la collectivité solliciterait la mise à disposition particulière d'un juriste afin de l'assister dans la conduite d'un dossier contentieux.

Le montant annuel de la participation en contrepartie de l'accomplissement de cette mission est fixé pour une commune de moins de 500 habitants à 172 euros par an.

Le nombre d'habitants est déterminé en référence au dernier chiffre publié par l'INSEE (population totale de l'année N-1).

Ainsi pour la commune de VILLARD-SALLET, la participation s'élèverait à 172 euros par an.

Compte tenu des avantages que la commune pourrait retirer de l'accomplissement de cette mission, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **Adhère**, au titre de l'année 2020, au service Conseil en droit des collectivités du cdg69, à la date de signature de la convention ;
- **Donne** à Monsieur le maire, tous pouvoirs aux fins de signer la convention tripartite dont le projet est annexé à la présente délibération et qui sera transmise par le cdg73.
- **Décide** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de 2020.

### e. Repas des Aînés

Le repas des aînés a lieu le samedi 25 janvier 2020 à 12h00 à la salle polyvalente.

37 personnes participeront au repas. 17 bons d'achats seront à récupérer en personne auprès du secrétariat de mairie entre le 27 et le 31 janvier 2020.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 21h45.

Le Maire  
Jean-Claude MESTRALLET

